

Cours d'études.

HEURES	COURS	1 <sup>ère</sup> ANNÉE.	2 <sup>ème</sup> ANNÉE.	3 <sup>ème</sup> ANNÉE.	4 <sup>ème</sup> ANNÉE.
8 A. M.	Physiologie et Pathologie générale. . . . .	—	—	—*	
9 "	Matière Médicale. . . . .	—	—	—*	
10 "	Chimie et Pharmacie. . . . .	—	—	—*	
11 "	Anatomie descriptive. . . . .	—	—	—*	
12 à 1 ½	Clinique Chirurgicale. . . . .	—	—	—	
12 à 1 ½	Clinique Médicale. . . . .	—	—	—	*
1 ½ p.m	Pathologie Interne. . . . .	—	—	—	*
2 ½ "	Obstétrique. . . . .	—	—	—	*
3 ½ "	Pathologie Externe. . . . .	—	—	—	*
4 ½ "	Histologie. . . . .	—	—	—	*
4 ½ "	Hygiène. . . . .	—	—	—	
4 ½ "	Botanique. . . . .	—*	—	—	
4 ½ "	Jurisprudence Médicale. . . . .	—	—	—	*
4 ½ "	Ophthalmologie. . . . .	—	—	—	
8 à 10	Dissection. . . . .	—	—	—	
9 A. M.	Médecine opératoire. . . . .	—	—	—	
10 "	Chimie Médicale. . . . .	—	—	—	
10 "	Diagnostic Médical. . . . .	—	—	—	
11 "	Dermatologie. . . . .	—	—	—	
11 "	Histoire de la Médecine. . . . .	—	—	—	

N.B.—Les noms marqués d'un astérisque (\*) indiquent l'année de cours dans laquelle un examen doit être passé sur ces matières.

Règlement de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, affiliée à l'Université Victoria.

I. Les examens préliminaires porteront sur les branches suivantes, à savoir : les langues Anglaise, Française et Latine, la Géographie, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, l'Histoire, les Belles-Lettres et un des sujets facultatifs suivants : Langue Grecque, Physique, Philosophie. L'élève sera tenu de subir le susdit examen avant de commencer ses études Médicales.

Ces examens sont sous le contrôle du Bureau Provincial de Médecine ou d'une Ecole autorisée.

II. Au commencement de chaque session, l'élève devra faire inscrire son nom et le lieu de sa résidence dans le Régistre de la Faculté Médicale et obtenir du Secrétaire une carte d'inscription.